



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 94780

### Texte de la question

M. Jacques Domergue interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'hébergement étudiant en mobile home. Confrontés à des difficultés pour se loger, certains étudiants optent pour l'hébergement en mobile home. En effet de plus en plus de campings, notamment dans l'Hérault, proposent aux étudiants de louer ces habitations hors saison. Il lui demande son avis sur cette solution temporaire d'hébergement.

### Texte de la réponse

Le développement du logement étudiant est plus que jamais une priorité, à la fois politique et budgétaire, du Gouvernement en matière de vie étudiante. L'accélération de l'effort de construction est en constante augmentation depuis 2004. Ainsi, avec 13 500 logements livrés en 2010 (5 000 constructions et 8 500 réhabilitations), les objectifs du plan ANCIAUX sont dépassés pour la première fois. Sur quatre ans, ce sont près de 44 000 chambres gérées par les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) qui auront été mises à disposition, soit 16 000 constructions et 28 000 réhabilitations. S'agissant plus particulièrement de l'académie de Montpellier, le centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) dispose de près de 9 647 logements en cités et résidences universitaires, et loge ainsi près de 12 % de la population étudiante académique. Pour autant, le CROUS de Montpellier poursuit sa politique de développement : ainsi, 4 nouvelles résidences - 2 à Nîmes et 2 à Montpellier - comportant 356 logements - ont été ouvertes à la rentrée 2010 et 2 autres comportant 278 logements le seront à Montpellier à la rentrée 2011. Ces nouvelles capacités sont réservées aux étudiants qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui répondent aux critères de priorité sociale : boursiers d'enseignement supérieur sur critères sociaux de manière générale. Les orientations prises lors de la Conférence nationale sur le logement étudiant doivent permettre, notamment, la mise en place de schémas directeurs de site, encourager la construction de nouveaux logements dans les secteurs en tension et améliorer la qualité et la transparence de l'offre, pour offrir aux étudiants des solutions pérennes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Domergue](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94780

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13130

**Réponse publiée le** : 21 juin 2011, page 6630